

## SPORTIVE FEMININES

### RAPPELS FMI

- 1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
- 2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
- 3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

**L'équipe recevante doit transmettre la FMI avant 20H le dimanche soir sous peine d'amende.**

**Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.**

#### Réunion du 12 Février 2024

##### Courriers S.F. à 8 :

**Ambronay St Jean Vx Es** : arrêté municipal rencontre D1 du 11 février.

**St Denis Ambutrix Fc** : arrêté municipal pour le 11 février rencontre D1 inversée.

**Attignat As** : demande information dur horaires des rencontres J9 – J11 - J14 (erreur paramétrage corrigée)

**Ol. Buyatin** : demande modification horaire D2 du 18 février.

**Bettant Js** : accord pour rencontre D2 du 18 février à 12h00.

**Dortan Lavancia As** : demande de modification rencontre D2 du 23 février.

**Curtafond Confrançon Fc** : accord pour rencontre D2 **le dimanche 25 février 14h30.**

##### Courriers S.F. à 11 :

**Foot 3 Rivières** : demande pour modifier date de rencontre du samedi 23 mars. (en attente de réponse).

**Thoissey Esvs** : ne souhaite pas modifier la date de la rencontre du 23 mars.

**Bressans Fc** : demande pour modification horaire D1 du 18 février.

**Attignat As** : accord pour rencontre D1 du 18 février à **12h30.**

**Plastic Vallée Fc** : demande pour modification rencontre du 24 février, en attente accord du club adverse.

Po/la Commission Sportive Féminines,  
Jacques CONTET, David BEREZIAT,  
JACUZZI Vincent